



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# // AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

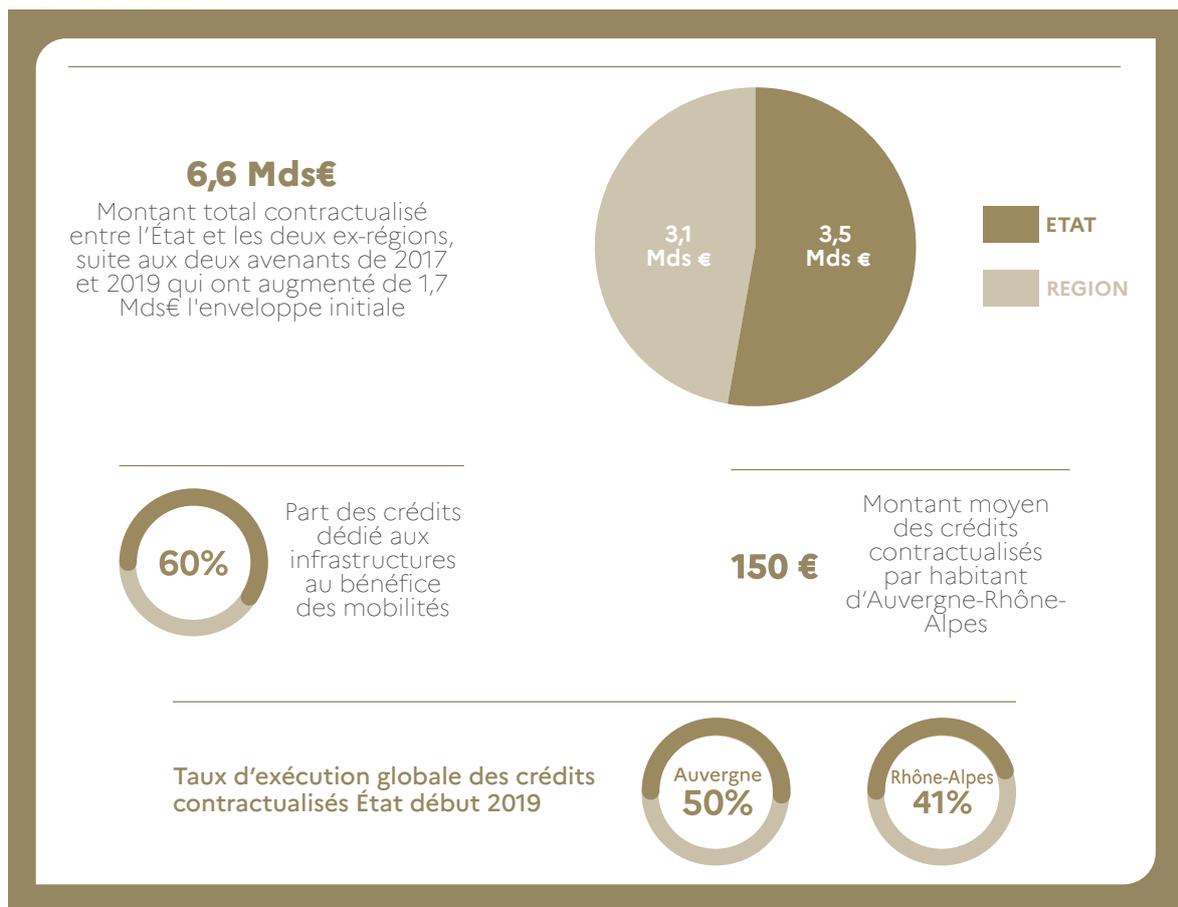
COMPTE TENU DES DISPARITÉS EXISTANTES AU SEIN DU VASTE ESPACE RÉGIONAL, L'ÉTAT SOUTIENT UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS, DE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS, DE LA REVITALISATION ET DU NUMÉRIQUE. EN 2019, ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ A ÉTÉ UNE DE SES PRÉOCCUPATIONS MAJEURES.



## Le CPER Auvergne-Rhône-Alpes 2015-2020



En 2019, les deux CPER et les 10 contrats territoriaux ont fait l'objet d'avenants afin de tenir compte de l'évolution des projets en fin de programmation. Le nouveau CPER 2021-2027 est actuellement en cours d'élaboration.



## Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Initié en 2016, le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été soumis à enquête publique à l'automne 2019 et transmis pour adoption en assemblée plénière en décembre 2019.

Le nouveau SRADDET s'appuie notamment sur les deux précédents schémas Régionaux de Cohérence Écologique et se substituera à eux dès son approbation en 2020.

### Qu'est-ce-que le SRADDET ?

Le SRADDET est un document intégrateur de plusieurs documents de planification régionaux : schéma régional climat air énergie, schéma régional de cohérence écologique, schémas de planification des infrastructures de transports et de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Ce document a un caractère prescriptif. Il est opposable aux autres documents de planification régionaux et infra-régionaux qui devront prendre en compte ses objectifs et ses règles générales.



## AMÉLIORER LES TRANSPORTS

### La Commission nationale du débat public confirme l'opportunité du projet du Nœud ferroviaire lyonnais

Avec un trafic quotidien de 1 200 trains, dont 50 % des TGV nationaux, le Nœud Ferroviaire Lyonnais, axe majeur de circulation régional, national et international, est saturé. Un programme de 500 M€, financé en partie par le CPER 2015-2020, vise à fiabiliser le réseau (régularité et ponctualité).

Pour répondre aux besoins d'augmentation de capacité, des aménagements de long terme ont été évalués par SNCF Réseau entre 2,8 et 4,3 Mds€. Le débat public sur les aménagements nécessaires ouvert le 11 avril 2019 a duré 3 mois et s'est tenu dans l'aire urbaine de Lyon et les principales agglomérations connectées avec elle (Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Chambéry). Les services de l'État ont apporté leur appui à SNCF Réseau et se sont mobilisés pour répondre au public.

La Commission nationale a rendu son bilan le 11 septembre 2019 confirmant l'opportunité du projet à long terme.

### 400 M€ pour une démarche alternative au projet de l'A45

À la demande de la ministre de la transition écologique et solidaire, l'État a piloté en 2018 une démarche pour améliorer la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon en alternative au projet A45. Ce projet visait à renforcer l'utilisation du mode ferroviaire, améliorer les conditions de circulation routière sur les réseaux existants et poursuivre le développement de l'intermodalité.

La réflexion lancée en 2018 avec les acteurs du corridor (SNCF, Départements de la Loire et du Rhône, Métropole de Lyon, SYTRAL, SMT AML...) a rassemblé entre 50 et 100 participants. Le plan d'actions acté en décembre 2019 prévoit des mesures échelonnées dans le temps pour une amélioration rapide des déplacements quotidiens.

L'investissement de l'État à hauteur de 400 M€ a été entériné par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Les premiers aménagements seront réalisés en 2020.



## DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ET LA TÉLÉPHONIE

### 1,6 Mds€ investis par l'État pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) depuis 2017

Le plan France THD, lancé en 2013, prévoit 3,3 Mds € du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) pour soutenir les projets THD déployés par des collectivités territoriales.

En octobre 2019, le Gouvernement a annoncé une dotation de 140 M€ pour le FSN en 2020.

Selon les trois schémas de déploiement prévus par le plan France THD, la région compte 4 zones très denses, 7 zones urbaines moyennes et 7 zones rurales. Les objectifs ministériels donnent une priorité à 4 réseaux d'initiatives publiques (Ain, Ardèche-Drôme, Isère et Haute-Savoie), leur réalisation étant nécessaire pour atteindre la couverture du territoire d'ici 2022.

#### ACTION PHARE

- ◆ 3<sup>ème</sup> phase de la réalisation du réseau d'initiative publique de l'ex-Auvergne

Une réalisation découpée en trois phases pour un montant total de 1,2 Mds€ sur 24 ans (2013-2037). L'État a investi 125,78 M€ sur les deux premières phases.

### Téléphonie mobile : 215 sites mobiles identifiés depuis 2018

Dans le cadre de l'accord du 14 janvier 2018 entre l'État et les opérateurs, l'objectif de déploiement national est fixé à 5 000 nouveaux sites mobiles par opérateur, soit 20 000 sites sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif inédit a été intégré aux obligations qui lient les opérateurs à leurs autorisations d'utilisation de fréquences

#### 158

Nouveaux sites identifiés (700 au niveau national)

#### 72

Sites mobiles proposés au Gouvernement pour alimenter la liste des futures zones à couvrir par les opérateurs en 2020.



## DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

### Renforcer l'égalité d'accès aux services grâce aux Espaces France Services



Avec les structures France services, l'État assure une égalité d'accès aux services aux habitants des zones les plus isolées.

L'objectif est de créer au moins un Espace France Service (EFS) par canton et, d'ici 2022, de permettre aux usagers un accès en moins de 30 minutes. Sur 78 propositions régionales, 51 structures ont été labellisées EFS en novembre 2019 (11 % du total national). Les premiers EFS ont ouvert le 1er janvier 2020.

### Les Maisons de services au public (MSAP) en Auvergne-Rhône-Alpes

**103**

Cantons sur 242  
hébergent une  
MSAP



**- de 30 mn**

Temps d'accès à  
une MSAP pour  
98% des habitants

### Action cœur de ville et Centre- bourgs : 47 projets de revitalisation des territoires ruraux

Les objectifs de ces opérations sont notamment de faire revenir des habitants en centre-ville, pérenniser le commerce, diversifier les activités ou requalifier certains espaces.

**67 M€**

Montant total engagé

**29,8 M€**

Engagé par l'État (DSIL,  
FNADT, DETR)

**6**

Territoires lauréats du  
programme national  
Centre-bourg

**16**

Territoires accompagnés  
dans le cadre du CPER  
2015-2020

**25**

Villes de la région  
labellisées Action cœur  
de ville



### Agence nationale de cohésion des territoires : 27 projets de redynamisation testés dans la région

L'Agence Nationale de Cohésion des territoires (ANCT), créée par la loi du 22 juillet 2019, a choisi Auvergne-Rhône-Alpes comme territoire d'expérimentation.

L'État en région anime cette expérience avec 27 projets d'intervention transmis par les préfets de département. La majorité de ces propositions concerne l'attractivité

touristique et économique, la redynamisation des bourgs et centre-villes et l'aménagement de sites. La moitié des territoires concernés sont ruraux et les porteurs de projet en majorité des EPI. Les besoins d'appui sont essentiellement de l'ingénierie financière, juridique, de projet, d'expertise ou d'études.